



# L'INTERDIT

Canada Post / Postes Canada  
Postage paid / Port payé  
Bulk / En nombre  
Third / troisième  
Class / classe  
F 124  
Retour garanti / Montréal

LE JOURNAL DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL • VOLUME 16 NUMÉRO 3 DÉCEMBRE 1974

## LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES AU QUÉBEC



# Nos Meilleurs Voeux

Les membres de votre  
conseil d'administration  
vous offrent leurs meilleurs  
voeux

## LE THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE

« La Main passe »  
Les 15 et 16 janvier '75

Billets à prix réduits  
343-6230

# L'INTERDIT

journal des diplômés  
de l'Université de Montréal,  
paraît 6 fois l'an.

Les bureaux de l'Interdit sont  
situés au 2910, boul. Edouard-  
Montpetit, bureau 3, Montréal  
H3T 1J7 Téléphone: 343-  
6230

Abonnement  
annuel: \$6  
à l'étranger: \$8

Les reproductions sont  
autorisées moyennant mention  
de l'Interdit et des auteurs.  
Dépôt légal No D6800280,  
Bibliothèque Nationale du Québec.  
Tirage mensuel certifié:  
40,800 copies

Novembre 1974  
Volume 16, No 2.

Comité de l'Interdit  
Gérard Ducharme,  
président  
Claude Beausoleil  
Me Louise Mailhot

Le directeur,  
de l'association  
Marcelle Croteau

## le déclic

# 40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

La vie même de notre association dépend évidemment de ses finances. Celles-ci dépendent de chacun de nous.

Par la participation des diplômés de l'Université de Montréal à la vie de leur association, nul ne croirait que celle-ci en est à sa quarantième année d'existence. En effet, même si cette année la campagne de financement (via les cotisations) est plus fructueuse que par les années passées, il demeure quand même un grand nombre de diplômés qui n'ont pas encore souscrit. D'autres, encore plus nombreux, ne participent pas aux activités sociales et culturelles.

Depuis que j'ai moi-même joint les rangs des DUM, je me suis demandé le pourquoi de cette indifférence. Sans doute, un bon nombre de diplômés ont-ils déménagé à un moment ou l'autre et l'association les aura perdus de vue. D'autres, surtout en Arts, Pédagogie, ou dans les facultés où il n'y a pas de bottin, ne nous auront jamais communiqué leurs coordonnées. Cependant, il reste environ 40 000 diplômés qui reçoivent l'*Interdit* et dont la grande majorité ne fait rien pour son association. La phrase de Kennedy, même après quatorze ans, reste valide: "de ne pas se demander ce que l'association peut faire

pour soi, mais le contraire!" D'ailleurs, c'est à ce prix que l'association saura ce que les membres désirent...

Quantité de raisons pourraient être alléguées pour le manque d'intérêt que j'ai qualifié plus haut d'indifférence: j'aimerais avoir la **vôtre**, par lettre adressée au soin de l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal.

Grâce ensuite à cet échantillonnage maison, le conseil d'administration sera saisi de projets visant à rendre notre association aussi dynamique et représentative que le sont celles d'autres universités. J'aimerais à ce qu'il « aille de soi » que nos diplômés participent activement à l'association. A ce moment seulement pourrions-nous avoir sur la collectivité québécoise l'impact qui nous revient de droit.

Je rêve? Peut-être bien, cependant il n'en tient qu'à chacun de nous d'agir.

Je termine en souhaitant à tous et chacun mes meilleurs voeux pour la Nouvelle Année, en mon nom propre et en celui de votre conseil.

**Le Trésorier,  
Gérard Lépine  
Arts 1957.**

### LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FORMULE DE COTISATION

(Complétez en lettres moulées, s. v. p.)

CONTRIBUTION ANNUELLE:

\$20

(Comprenant l'abonnement à l'Interdit)

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE:

(à la vie de l'association)

TOTAL: \_\_\_\_\_

Exercez-vous la profession de votre discipline?  
Sinon, précisez:

Nom	Faculte	Année	Date de naissance
Adresse domicile	Employeur		
Ville et zone postale	Adresse du bureau		
Province, Pays	Ville et zone postale ou Province, Pays		
Téléphone domicile	Téléphone bureau		

MERCI

*Désireux de mieux vous renseigner sur certaines activités dignes d'intérêt qui ont lieu sur le campus de l'Université, l'Interdit commence ce mois-ci une série d'articles sur les différents centres de recherche, qui sont trop souvent mal connus des 40 000 diplômés...*

# UN CENTRE DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

## QU'EST-CE QUE LE CENTRE DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS?

C'est en 1970 qu'a été lancée l'idée de créer à l'Université de Montréal un centre de recherche spécialisé sur les transports. A l'époque, la Commission canadienne des transports (CCT) avait décidé d'encourager la création de tels centres d'excellence à travers le pays. C'est ainsi que l'Université de Montréal obtenait de cet organisme une subvention suffisante pour mener à terme des études préliminaires qui eurent lieu de 1970 à 1972 et qui devaient aboutir à la création du CRT.

L'administration de l'Université sentait le besoin de mieux coordonner les nombreuses recherches en cours dans ce secteur que l'on retrouvait principalement à l'École Polytechnique (génie civil et génie industriel), à la Faculté des Lettres (géographie), à la Faculté des Sciences (informatique), à la Faculté des Sciences Sociales (économique), à l'École des Hautes Etudes Commerciales, à la Faculté de Droit et à la Faculté de l'Aménagement (Institut d'Urbanisme).

En plus de stimuler la recherche et d'assurer la coordination nécessaire, la création de ce centre devait favoriser la formation et le perfectionnement de diplômés francophones orientés vers l'industrie des transports.

La nécessité d'un tel centre d'excellence était d'autant plus grande que Montréal est une véritable plaque tournante dans le domaine du transport au Canada: point de jonction entre le transport continental et intercontinental; liaison entre les réseaux aériens et maritimes et les réseaux à caractère interurbain (rail et routes); centre nerveux du réseau provincial de transport; site du plus grand port du Canada; présence prochaine de deux aéroports internationaux; ville où l'on retrouve les sièges sociaux de plusieurs compagnies (CN, CP, Air Canada) ainsi que d'associations internationales (IATA, OACI), etc.

Les personnes qui ont présidé à la création du Centre de recherche sur les transports ont étudié attentivement l'expérience d'autres centres de recherche sur les transports au Canada afin de prévoir au Centre des activités de recherche complémentaire, bénéficier de l'expérience acquise dans ces centres et encourager la formation de professionnels dans ce domaine.

Au cours de ces études préliminaires, il est apparu que le CRT devait non pas s'orienter vers le développement de la technologie des transports mais plus généralement vers les problèmes de conception, de gestion et de planification des systèmes de transport avec un accent sur les aspects particuliers des différents modes de transport et de leur interaction.

Il est important de préciser que le Centre de recherche sur les transports devient le premier centre du genre au Québec et qu'il est appelé à jouer un rôle dans la promotion de projets de recherche conjoints sur les transports avec d'autres universités de la province.

A la fin de 1973, l'Université approuvait officiellement le texte autorisant la création et la mise en opération du Centre. Monsieur Michael Florian, professeur agrégé au Département d'Informatique, spécialiste dans l'analyse des réseaux de transport, fut nommé directeur du CRT et réunit le premier Conseil de direction que l'Université approuva officiellement.

L'organigramme du Centre prévoit outre le directeur et son Conseil, un Comité consultatif qui les assiste dans la planification des activités du Centre ou de ses objectifs, formé du vice-recteur à la recherche ainsi que de représentants d'organismes externes, publics ou privés.

Les travaux de recherche du CRT se déroulent dans les facultés et départements concernés, mais le siège du CRT (centre de documentation, etc.) est logé dans un édifice universitaire situé au 2801, boulevard Edouard-Montpetit. A compter de septembre 1975, le Centre emménagera dans le Pavillon interdisciplinaire dont la construction doit commencer sous peu, sur le site de l'Université, non loin de l'Immeuble principal.

## ACTIVITÉS DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS

Le Centre de recherche sur les transports (CRT) de l'Université de Montréal a pour mandat de poursuivre et de favoriser les activités de recherche et de développement dans ce domaine à l'Université et de promouvoir du même coup la formation de professionnels dans ce secteur.

L'importance du transport tant privé que public et son intérêt pour tous les niveaux

de gouvernement ont déjà stimulé chez nous un nombre considérable d'activités de recherche et d'enseignement.

Par exemple, la compagnie Ford Motor of Canada octroyait, récemment, pour une période de trois ans une subvention de recherche de \$157,000 à deux professeurs du Département d'Informatique pour une recherche appliquée sur les méthodes analytiques dans la planification des transports urbains. Cette étude, la plus importante en cours dans ce domaine, (des tâches de recherche en transport) regroupe une équipe de travail de professeurs et neuf étudiants de cycle supérieur des départements d'Informatique, et des Sciences Economiques, ainsi que de l'École Polytechnique.

L'éventail des activités de recherche dans un tel secteur est très vaste. A titre d'exemples, mentionnons:

- la conception et le développement d'un système informatisé de simulation et planification du transport en commun;
- l'étude des méthodes d'équilibre de répartition de la circulation dans un réseau de transport et d'implantation de codes d'ordinateurs adéquats;
- l'étude du comportement de la circulation aux rampes d'accès des voies rapides;
- la meilleure utilisation des systèmes urbains de distribution;
- l'élaboration du réseau de transport optimal dans un contexte régional;
- la répartition des locomotives dans un réseau ferroviaire.

Le CRT a vue à l'organisation d'une série de séminaires où des spécialistes de ce secteur ont été invités à confronter leurs expériences avec les chercheurs engagés dans des projets analogues ici à Montréal. Simultanément, professeurs et assistants de recherche du Centre ont entrepris l'élaboration de nouveaux programmes de recherche pour fournir un complément aux projets en cours.

En matière d'enseignement, d'importantes perspectives sont prévues avec l'appui du Centre. Les cours existant pour les deuxièmes

*(Suite à la page 8)*

## L'EXTRACTION DU PÉTROLE DES SABLES BITUMEUX

La récente crise mondiale de l'énergie a permis à de nombreux canadiens de prendre conscience de l'énorme potentiel en pétrole que représentent les étendues de sables bitumineux de l'Athabaska. L'on sait par contre qu'un des principaux problèmes dans l'utilisation de ces réserves est la rentabilité de l'extraction du pétrole. Vis-à-vis la concurrence arabe qui extrait un baril de « brut » pour la modique somme de 45 cents, le Canada n'avait, il y a quelque temps, qu'une technologie primitive et vingt fois plus dispendieuse à offrir en contrepartie.

La hausse draconienne du prix du pétrole par les pays de l'OPEP à l'automne dernier, a cependant contribué à un élan de recherche au niveau national pour développer la technologie d'extraction de « l'or noir » de nos sables bitumineux. Après d'intenses efforts, il semble que des résultats intéressants ont été obtenus: la division de chimie des laboratoires du Conseil National de Recherches du Canada a récemment mis au point de nouvelles méthodes d'extraction de ces richesses. A l'intention des diplômés qui sont curieux d'apprendre les rudiments de ces nouvelles méthodes, nous reproduisons ici un extrait d'un texte à ce sujet publié récemment dans le rapport du président du Conseil National de Recherches du Canada.

### EXTRAIT :

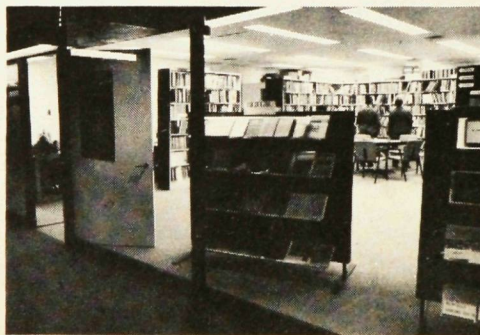
Récemment, on a mis au point des méthodes pour enrichir le charbon et d'autres matériaux à l'aide d'un procédé dit de l'agglomération sphérique; ces méthodes ont une importance toute spéciale. Le procédé développé et amélioré au cours des années par la Division est un moyen d'extraire des particules insolubles en suspension dans des liquides au moyen d'un liant approprié qui fait que les particules se collent les unes aux autres et, en agitant le tout, s'agglomèrent sous forme de sphères. Ces sphères sont ensuite facilement extraites du liquide. Les chercheurs du CNRC ont montré que ce procédé est particulièrement bien adapté pour extraire le pétrole des sables bitumineux de l'Athabaska. La technique industrielle actuelle implique une suspension des sables bitumineux dans de l'eau chaude, le pétrole remontant à la surface; toutefois, les argiles contenues dans les sables et agissant comme émulsifiant gênent l'extraction. Dans le procédé de l'agglomération sphérique, les sables bitumineux sont ajoutés à un kérosène léger et agités continuellement; le pétrole peut ainsi se dissoudre alors que de l'eau (le liant) est projetée en fines gouttelettes. (1)

(1) Rapport du président, 1973-1974, Conseil National de Recherches du Canada, Ottawa.

## UN SERVICE D'INFORMATION À VOTRE DISPOSITION

Après l'Université et durant toute la vie professionnelle, les diplômés dans leur spécialité ont très souvent besoin de se documenter et de faire le point sur une question, ou bien encore pour assurer le renouvellement de leurs connaissances. Trouver le livre spécialisé approprié et le plus actuel est parfois chose difficile pour la personne dont le temps est compté.

L'Association Médi-Tech-Science (A.M.T.S.), organisme culturel sans but lucratif - placé dans le cadre de la coopération franco-québécoise - a pour vocation essentielle d'informer le public sur le livre médical, technique, scientifique et de gestion des affaires en langue française.



Vue du Centre d'Information de l'Association Médi-Tech-Science.

Les services de l'A.M.T.S. sont totalement gratuits.

L'A.M.T.S. dispose d'un Centre d'Informa-

tion à Montréal qui offre les services suivants:

- bibliothèque classée par rubrique (en libre consultation) avec près de 7 000 ouvrages de moins de 5 ans;
- présentation des dernières nouveautés;
- information des 44 éditeurs-membres (catalogues spécialisés, spécimens de revues, etc...);
- listes de volumes dans chaque discipline;
- recherches bibliographiques spécialisées sur un sujet précis (sur demande préalable);
- rencontres autour d'une table-ronde sur un thème relatif au livre en langue française (sur demande préalable);
- expositions d'ouvrages spécialisés (sur demande préalable);
- envoi régulier des listes de nouveautés (sur demande préalable).

On peut écrire, téléphoner ou rendre visite au:

Centre d'Information de  
L'ASSOCIATION MEDI-TECH-SCIENCE  
17, Elysée - Etage E  
Place Bonaventure  
B.P. 44  
Montréal, Qué. - H5A 1A2  
Téléphone (514) 861-9897

**Benoit Mercier**  
Directeur,  
A.M.T.S.

## LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC: UNE COMPAGNIE AU SERVICE DU QUÉBEC

Depuis 10 ans, bon an ou mal an, le TPQ sillonne le Québec présentant des oeuvres majeures des répertoires classiques, contemporains et québécois. On ne dira jamais assez combien le TPQ est irremplaçable puisque là où il va, il est souvent le seul présenter un répertoire exigeant, qui propose autre chose que le divertissement.



Moyens de transport sur terre et dans les airs.

Bien sûr, devant un tel succès montréalais ou québécois et qu'on présente avec éclat dans deux ou trois villes, le TPQ est démuni et n'a rien d'autre à répondre que lui aussi a fait de même avec *Florence*, *Les Beaux Dimanches* et *Encore 5 minutes*.

L'objectif du TPQ est plus large et plus constant, c'est pourquoi le TPQ demande d'être jugé sur l'ensemble de son action et non sur des succès isolés. D'ailleurs, l'effort qu'exige de présenter régulièrement des spectacles tant à Gaspé qu'à Lebel-sur-Quévillon ou La Tuque aussi bien qu'à Sept-Îles et aux Îles-de-la-Madeleine, ne s'évalue pas uniquement en qualité esthétique mais aussi en préoccupations sociales, culturelles et politiques. C'est en d'autres mots une morale culturelle qui oblige désormais ceux qui ont eu accès à la culture traditionnelle de la mettre au service de tous, et surtout des plus jeunes qui sont à bâtir un Québec plus instruit, plus démocratique et plus conscient.

**Jean-Guy SABOURIN**  
Directeur artistique

# et si l'on grandissait ensemble...

**MOI AUSSI,  
JE PARTICIPE À  
l'activité  
écono  
MIC**

Le Québec promet. Parce que les industriels québécois promettent. Moi j'y crois. Et mes amis du M.I.C. y croient aussi.

Le M.I.C. participe au développement et à la croissance des entreprises de chez nous. Il en favorise l'expansion. A ces fins, plusieurs spécialistes, programmes de recherche et services techniques sont mis à notre disposition.

Et c'est tous nous autres qui en profitons. Ma meilleure façon à moi de participer à l'activité du M.I.C., c'est encore d'en parler, de vous en parler. Car je sais que nous pourrions sûrement grandir ensemble.



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

# LE DESIGN INDUSTRIEL À LA FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

On a déjà parlé «design» dans les colonnes de ce journal, et plus précisément de «management du design», un effort de collaboration entre HEC, Polytechnique et la Faculté de l'Aménagement. On en a parlé en termes de création esthétique et technologique, de dialogue, de compréhension mutuelle entre designers, ingénieurs, architectes, et aussi en termes d'intégration de l'efficacité du design industriel à l'intérieur des entreprises québécoises.

Mais qu'est-ce que le «design», quel est le rôle du «designer», quelle est la formation du «designer»? Ce sont des questions auxquelles il a bien fallu répondre, à la Faculté de l'Aménagement lorsqu'a été relevé le défi d'offrir, en 1968, un baccalau-

sance d'un champ d'éléments et d'une spécificité propres à la discipline.

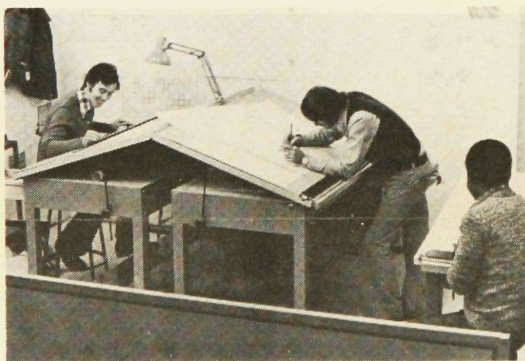
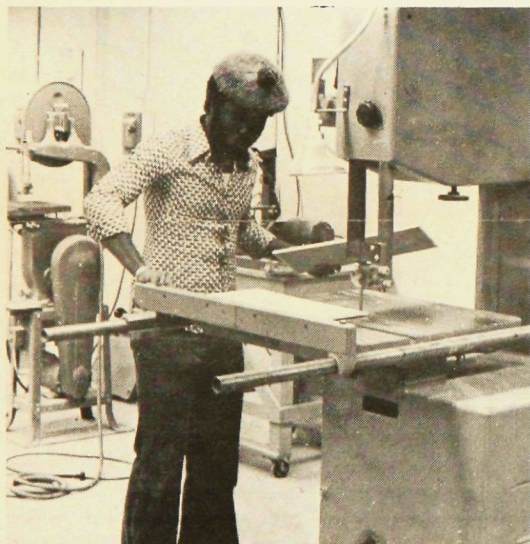
## Le champ du DI

Le Design Industriel, tout comme l'Urbanisme, l'Architecture et l'Architecture Paysagiste tend à proposer des solutions pour satisfaire certains besoins de l'homme dans l'exercice individuel et collectif de sa vie quotidienne. C'est dans le cadre de l'étude des produits et systèmes d'objets qui y prennent place, que s'exerce plus particulièrement l'activité du designer industriel.

Les modèles proposés par le designer industriel s'appliquent à un contexte psychosocial et socio-économique donné et visent,

de, et la définition optimale des **produits** et **systèmes d'objets** tangibles satisfaisants pour l'utilisateur. Cette activité peut donc mener à la création de nouveaux produits, l'amélioration de produits existants, la suppression de produits inadaptés, l'évaluation de produits, l'information sur les produits, etc...

Dans le cas de production fortement industrialisée, le designer industriel doit se préparer à travailler, au niveau de l'analyse de l'usage, avec les spécialistes des facteurs humains (relations psycho-physiologiques entre l'être humain et l'objet) et des sciences humaines, autant qu'avec les usagers eux-mêmes, et au niveau de la définition des produits, avec les ingénieurs et techniciens



réat en design industriel, à l'époque le seul au Canada, et actuellement le seul en langue française. Car c'est bien de design **industriel** (DI) dont il s'agit, et c'est bien aussi d'un défi. D'un défi, car si la profession existait aussi à l'étranger, il ne faisait aucun doute que la discipline n'en était qu'à ses premiers balbutiements.

Avec l'aide financière de l'Office du Design du Ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce et du Ministère provincial de l'Industrie, la Faculté de l'Aménagement a pu se donner les moyens d'enseigner le design industriel selon les normes universitaires et de prendre une part active à l'édification de la discipline «design industriel».

Les fondements du programme de design industriel enseigné à la Faculté de l'Aménagement se définissent par la reconnais-

dans ce contexte, à éliminer les inadaptations d'usage. Par conséquent, le design industriel ne vise pas à la création de modèles assimilables à des oeuvres d'art personnalisées, libérées des contraintes qu'impose **l'utilisation sociale et la production industrielle**. Les produits issus de ces modèles ne peuvent nécessairement être que compromis entre des contraintes d'usage, techniques, perceptuelles, commerciales et financières.

La créativité du designer industriel est donc naturellement contrainte. Les données avec lesquelles il travaille, tendent à être d'abord celles qui ont été ou peuvent être établies avec certitude.

La démarche du designer industriel tend vers l'application d'une méthodologie en vue d'une création responsable, c'est-à-dire consciente de ses implications socio-écologiques.

L'activité du designer industriel s'inscrit dans un processus allant de l'identification des **manques**, à l'établissement des **diagnostics**, la formulation des **services** à ren-

de bureaux d'études et les spécialistes de la gestion et du marketing.

Dans la pratique professionnelle courante actuelle, et dans le cas de production faiblement industrialisée, il arrive souvent que le designer industriel ait à faire lui-même la synthèse de multiples facteurs. Mais l'un et l'autre cas justifient une formation de niveau universitaire.

## Les éléments du DI

Dans tout projet de conception de produit ou système d'objet, on peut distinguer trois types de facteurs fondamentaux:

1. les facteurs d'usage
2. les facteurs perceptuels
3. les facteurs techniques

Les facteurs économiques, non mentionnés

ici, sont considérés comme un cadre pour l'ensemble de ces facteurs conceptuels, mais non comme facteurs conceptuels proprement dits, ce qui toutefois ne diminue en rien l'importance que l'on doit leur accorder.

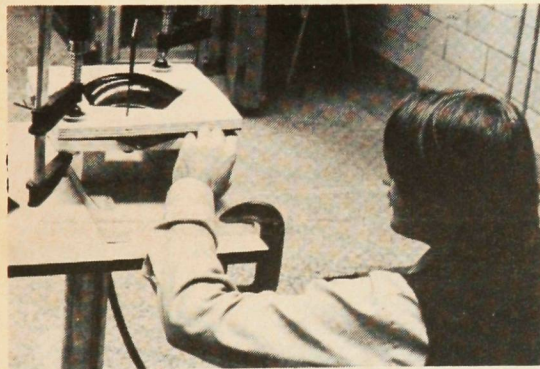
Il ne semble pas utile de préciser le sens des facteurs techniques, si ce n'est qu'ils portent sur le fonctionnement et la fabrication.

Les facteurs perceptuels comportent un aspect esthétique et un aspect symbolique.

Quant aux facteurs d'usage, directs (relations entre le produit et son propre usager) et indirects (relations entre le produit et tous ceux qui subissent les conséquences de sa production et de son utilisation), ils sont d'ordre écologique, ergonomique et sociologique.

### La spécificité du DI

«Pour maintenir une activité, il faut définir un champ d'activité.» Il faut, d'autre part, qu'à l'intérieur de ce champ d'activité, l'activité elle-même ait un caractère



spécifique par rapport à toutes les autres qui s'y exercent.

C'est cette spécificité qui peut garantir la viabilité de la profession. C'est elle aussi qui peut garantir la viabilité des approches interdisciplinaires où chacun apporte sa compétence spécifique, dans l'intérêt des usagers qui auront à subir les conséquences d'une telle activité.

### Qu'est-ce qui constitue la spécificité du DI?

L'activité de résolution de problèmes? Certainement pas: tout le monde résout des problèmes. Quant aux problèmes de haut niveau, ils sont nécessairement interdisciplinaires du fait de leur extrême variété et complexité.

La considération des facteurs techniques? Certainement pas puisqu'elle est déjà l'apanage des ingénieurs et techniciens.

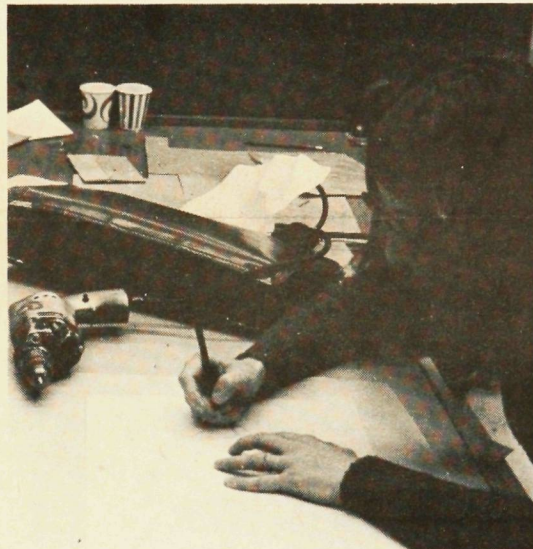
La considération des facteurs perceptuels? Certainement pas non plus puisqu'elle est le fait des artistes.

En conséquence, il est clair que ce sont les facteurs d'usage qui constituent la meilleure garantie de cette spécificité.

Cependant, l'objet d'intervention de certains designers étant déjà clairement identifié (le bâtiment pour les architectes, les espaces extérieurs pour les architectes paysagistes) il est aussi clair que ce sont les **produits et systèmes d'objets** (tous les objets qui occupent l'espace de notre vie quotidienne, du plus simple au plus complexe - inutile de citer des exemples, il suffit de regarder autour de soi) qui constituent l'objet spécifique d'intervention du designer industriel.

Une telle définition de la spécificité du design industriel n'exclut en rien l'ouverture vers des spécialités éventuelles par types de produits/usages (produits graphiques, produits vestimentaires, produits alimentaires, etc...) de la même façon que ces spécialités existent pour les professions purement techniques (ou artistiques), ou encore vers des types de problèmes/usagers (enfants, handicapés, personnes âgées, voyageurs, etc...).

Il est enfin clair que face à une telle défi-

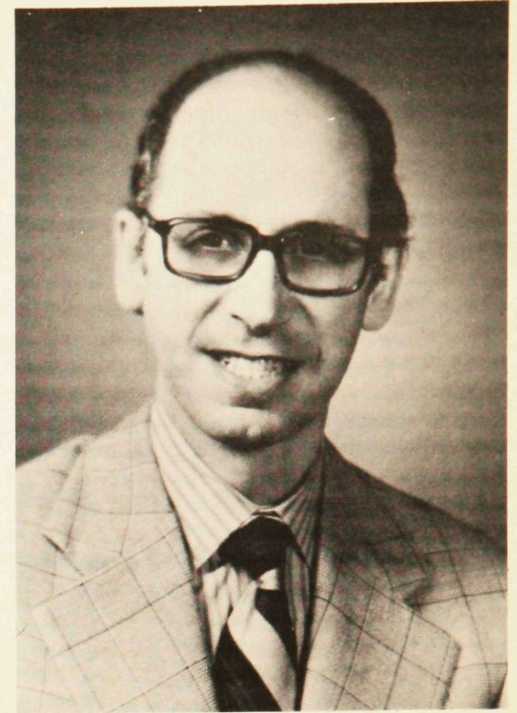


inition de sa spécificité, le DI reste une discipline à construire et que «faire du DI» ne veut pas dire exclusivement «concevoir des objets» mais aussi «faire des recherches sur les éléments spécifiques au DI, de la conception des objets», ce qui définit un domaine d'investigation nécessairement beaucoup plus large que le domaine d'intervention spécifique.

Ces recherches se poursuivent assidûment à la Faculté de l'Aménagement afin de doter la discipline «DI» d'outils pédagogiques efficaces dans les domaines de l'utilisation des objets qui touchent de près la vie quotidienne de chacun, et dans les domaines de leurs productions respectives.

**Bernard Grenier**  
Faculté de l'Aménagement

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



**M. Georges Fortin**

La direction de la Banque Provinciale du Canada annonce la nomination de M. Georges Fortin au poste de vice-président, administration. M. Fortin était auparavant directeur général adjoint.

## Cent mille beaux cadeaux pour vos clients

Mettez de l'originalité dans tous vos cadeaux de Noël et du Nouvel An. Offrez à vos clients des oeuvres signées par des artisans québécois.

Votre secrétaire se fera un plaisir de visiter le Salon des Métiers d'Art du Québec pour choisir ce qui leur convient. Nous emballerons ensuite vos cadeaux et nous en ferons la livraison. Au Salon, les cartes Chargex et Master Charge sont acceptées.



Le Salon des Métiers d'Art du Québec  
Place Bonaventure, du 7 au 22 décembre  
de 12h00 à 22h00.

## UN CENTRE DE RECHERCHE... suite de la page 3

me et troisième cycles dans ce domaine, donnés par les diverses facultés et écoles, seront réaménagés sous forme de nouveaux programmes sous l'égide de la Faculté des Etudes Supérieures. Le CRT jouera un rôle important dans l'élaboration des travaux de thèses et fournira éventuellement des cours spéciaux et des séminaires dans divers départements.

### **CENTRE DE RECHERCHE SUR LES TRANSPORTS Université de Montréal Conseil de direction**

M. Jorgen ELBROND: professeur, Département de Génie minéral, Ecole Polytechnique

M. Michael FLORIAN: professeur, Dépar-

tement d'Informatique, directeur du Centre et président du Conseil

M. Marc GAUDRY: professeur, Département de Sciences Economiques

M. Gilles GAUTHIER: professeur, Institut d'Economie appliquée, Ecole des Hautes Etudes Commerciales

M. Jean GRANGER: professeur et chef de la Section des transports, Département de Génie civil, Ecole Polytechnique

M. Maurice L'ABBE: vice-recteur à la recherche et représentant du recteur au Conseil

M. Jean-Claude LASSERRE: professeur, Département de Géographie

M. Michel POURCELET: professeur, Faculté de Droit

M. Pierre ROBILLARD: professeur, Département d'Informatique

M. Daniel A. SENI: professeur, Institut d'Urbanisme

### **NOUVEAU DIRECTEUR AU CRT: MICHAEL FLORIAN (INFORMATIQUE)**

Ingénieur, M. Florian s'est spécialisé dans la recherche opérationnelle. Il enseigne au Département d'Informatique et applique particulièrement cette science-carrefour au domaine des transports.

M. Florian mène ainsi de front une carrière de théoricien et de praticien, d'enseignant et de chercheur.

Il a étudié à l'Université McGill, en génie mécanique, puis à l'Université Columbia, en recherche opérationnelle, où il a obtenu son doctorat. Tout en poursuivant ses études, M. Florian travaillait déjà pour des entreprises privées. Il a été successivement analyste de recherche opérationnelle aux Chemins de Fer nationaux du Canada, chez Massey Ferguson Ltd. et à la compagnie Canadian International Paper. Aujourd'hui, il agit encore comme consultant pour des entreprises privées et publiques en matière de recherche opérationnelle et informatique dans le domaine des transports. Pour lui les transports constituent une expérience vécue.

Depuis 1968, M. Florian est au service de l'Université de Montréal. Tour à tour chargé d'enseignement, professeur adjoint et professeur agrégé, il a donné des cours en méthodes d'optimisation, étude de cas et technique de recherche opérationnelle et flots dans les réseaux. Il a dirigé dix-sept thèses de maîtrise et quatre de doctorat.

Il a tiré de ses recherches une liste impressionnante de publications scientifiques: articles, rapports techniques, communications à des sociétés savantes, des congrès, à des organismes surtout spécialisés en techniques des transports et en méthodes d'optimisation.

Au milieu de nombre d'activités professionnelles, il est rédacteur de la Revue Canadienne d'Informatique et Recherche opérationnelle (INFOR), et rédacteur adjoint du «Journal of the Operations Research Society of America» (ORSA).

Il est membre de nombreuses associations professionnelles qui regroupent des spécialistes en direction et gestion des entreprises (management), en recherche opérationnelle, en programmation mathématique et en transport.

Actuellement, le professeur Florian et son collègue Pierre Robillard du Département d'Informatique terminent une recherche portant sur les «Méthodes analytiques de design et de contrôle de réseaux de transport urbain». Cette recherche, subventionnée par la compagnie Ford Motor of Canada, comprend aussi des projets qui serviront à la planification des transports dans la région de Montréal.

Agé de trente-cinq ans, M. Florian est originaire de Roumanie et est citoyen canadien.

# mbahec

## MAITRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

FORMATION D'ADMINISTRATEURS PROFESSIONNELS à l'intention des ingénieurs, avocats, économistes, architectes, chimistes, administrateurs et autres diplômés universitaires aux prises avec des problèmes administratifs de plus en plus complexes

### **programme:**

- Durée: 2 sessions de 8 mois
- Utilisation rationnelle de l'expérience des participants

### **conditions d'admission:**

- Diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent
- Préférence aux candidats qui ont une bonne expérience de travail

### **demandes d'admission:**

- A présenter avant le 15 mars 1975

### **renseignements:**

MBA-HEC, 5255 avenue Decelles, Montréal H3T 1V6  
Téléphone: (514) 343-4336

## **École des Hautes Etudes Commerciales**

*Affiliée à l'Université de Montréal*



# SITUATION DÉFAVORISANTE DES BIBLIOTHÈQUES JURIDIQUES AU QUÉBEC?

*On a porté à notre attention la situation des bibliothèques des facultés de droit au Québec et nous croyons que la déclaration récente émise conjointement par les doyens des facultés de droit est d'un grand intérêt pour la communauté universitaire et les diplômés.*

*Nous publions le texte intégral de cette déclaration conjointe. Nous attendons les réactions.*

## DÉCLARATION DES DOYENS DES FACULTÉS DE DROIT DU QUÉBEC AU SUJET DE LA SITUATION DES BIBLIOTHÈQUES JURIDIQUES UNIVERSITAIRES.

Les doyens des facultés de droit du Québec, de même que le doyen de la section de droit civil de la Faculté de Droit de l'Université d'Ottawa, constatent, à partir des données exposées dans les annexes, que la situation d'ensemble des bibliothèques juridiques universitaires du Québec fait montre des éléments suivants:

- A- SITUATION ACTUELLE
- B- PROSPECTIVE
- C- CONCLUSIONS

### A- SITUATION ACTUELLE

1. Globalement, les ressources documentaires des bibliothèques juridiques universitaires du Québec comprenaient en 1971-1972, dernière période pour laquelle les soussignés disposent de données comparables sur le plan continental: 285 667 volumes soit seulement 59% des volumes compris dans les bibliothèques juridiques universitaires d'Ontario, 484 111 volumes.



La collection de la bibliothèque médiane au Québec (55 000 volumes) était sérieusement inférieure à la bibliothèque médiane d'Ontario (77 691 volumes), du Canada (70 851 volumes) et des Etats-Unis (95 072 volumes).

2. Une telle situation s'explique d'autant moins que les facultés de droit du Québec doivent nécessairement dispenser un enseignement empreint d'une plus grande diversité juridique qu'ailleurs en Amérique du Nord. Le droit québécois, on le sait, se rattache à la fois à la tradition civiliste et au Common Law. La documentation juridique, dans les bibliothèques juridiques universitaires du Québec se doit donc de refléter adéquatement cette dualité. De plus, comme ailleurs au pays cette fois, elle doit présenter le droit

fédéral et permettre au moins la confrontation des droits américain, anglais et français dont s'inspire à bien des égards, le droit applicable au Québec.

3. L'infériorité des collections des facultés de droit du Québec est, par ailleurs, également inacceptable, si l'on tient compte comme on le doit de la densité étudiante et de la nécessité correspondante de multiplier les collections d'usage courant, de façon à permettre aux étudiants d'acquérir la familiarité voulue avec le droit. La densité étudiante dans les facultés de droit se révèle ainsi pour l'année 1971-1972:

a) La Faculté de Droit de l'Université de Montréal (1 092 étudiants) et la Faculté de Droit de l'Université Laval (1 004 étu-

diants) étaient respectivement en 1ère et 3e position au Canada dans la répartition des facultés selon l'importance de l'effectif étudiant.

b) L'on comptait au Québec (3 287 étudiants) soit environ 20% de plus d'étudiants en droit qu'en Ontario (2 676 étudiants) alors que la population de chacune de ces deux provinces était de 6 027 760 pour le Québec et de 7 703 105 pour l'Ontario.

c) En moyenne, par faculté, les étudiants se répartissaient comme suit:

Québec	657 étud. par faculté
Ontario	446 étud. par faculté
Canada	481 étud. par faculté
Canada excluant le Québec	408 étud. par faculté
E.-U.	584 étud. par faculté

4. De plus, la densité des étudiants inscrits à des programmes d'études «post 1er cycle» en droit est beaucoup plus forte au Québec qu'ailleurs au pays. Sur 319 de ces étudiants au Canada en 1971-1972, l'on en trouve 290 au Québec et seulement 20 en Ontario. Même si l'on soustrait les 100 étudiants inscrits au programme de Droit notarial, l'on observe un nombre très important d'étudiants (190) inscrits à des programmes de maîtrise et de doctorat qui fréquentent les facultés de droit au Québec. Or, l'on en convien-

*Suite à la page 10*

## SITUATION DEFAVORISANTE...

*suite de la page 9*

dra, ces étudiants font nécessairement appel à une bibliothèque beaucoup plus diversifiée que celle qui correspond au seul besoin des étudiants de 1er cycle.

5. Le rapport entre les collections juridiques universitaires et l'effectif étudiant en 1971-1972 s'établit comme suit:

Québec: 87 volumes par étudiant.

Ontario: 181 volumes par étudiant.

Canada: 139 volumes par étudiant.

Canada excluant le Québec: 174 volumes par étudiant.

E.-U.: 227 volumes par étudiant.

6. Cette situation déplorable ne semble pas pouvoir s'expliquer soit par le phénomène d'économie d'échelle soit par le caractère ancien ou nouveau des établissements concernés. En effet, l'on remarque que parmi 124 facultés de droit américaines, 29 ont un effectif étudiant qui varie de 600 à 1 000 étudiants. Pour ce groupe seulement, la collection médiane comptait 147 981 volumes, le budget d'acquisition médian s'élevait à \$110 425 et le **per capita** étudiant médian du budget d'acquisition était de \$151. Par ailleurs, les facultés de droit des universités de Montréal, Laval et McGill peuvent être considérées comme anciennes en Amérique du Nord alors que les jeunes facultés comme York et Windsor occupent des positions enviables en raison d'une planification judicieuse de leur développement.

### A- PROSPECTIVE

1. Cette situation d'infériorité marquée, loin de se rétablir depuis 1971-1972 et durant les prochaines années, ira en s'accroissant si se maintiennent les budgets universitaires du Québec.

2. En 1971-1972, les budgets d'acquisition se comparaient ainsi:

Québec	\$ 284 624
Ontario	\$ 637 804
Canada	\$ 1 412 967
Canada excluant le Québec	\$ 1 128 343
Etats-Unis	\$11 457 989

3. Le **per capita** moyen étudiant des budgets d'acquisition en 1973-1974 se comparait ainsi:

Québec	\$ 85
Ontario	\$176
Canada	\$157.50
Canada excluant le Québec	\$202
Etats-Unis	Aucune donnée

### C- CONCLUSIONS

1. Tenant compte de ce qui précède mais également du contexte économique actuel de l'éducation au Québec et des coûts résultant de leur proposition, les soussignés se limitent à requérir l'application du critère du **per capita** moyen étudiant canadien de 1973-1974 (exclusion du Québec) dans l'établissement des budgets d'acquisition des bibliothèques juridiques universitaires du Québec. Ce **per capita** était, en 1973-1974, de \$202. Ainsi, pour 1973-1974, relativement à un ensemble de 3 379 étudiants inscrits dans les facultés de droit au Québec et dans la section de droit civil de la Faculté de Droit de l'Université d'Ottawa, l'on aurait dû disposer d'une capacité d'acquisition de documents juridiques de l'ordre de \$682 558 (\$202 x 3 379) au lieu de \$288 568. Pour ce qui est des seuls établissements financés par le Ministère de l'Éducation du Québec, cette somme aurait dû s'élever à \$590 042 (\$202 x 2 921).

2. Il serait souhaitable que les budgets de fonctionnement des bibliothèques juridiques universitaires du Québec (qui comprennent le budget d'acquisition) constituent en moyenne, un rapport de 3 pour 1 à l'égard des budgets d'acquisition.

En foi de quoi, ont signé:

Gérald A. Beaudoin, doyen Université d'Ottawa (section droit civil)

Jacques Bellemare, doyen Université de Montréal

John Brierley, doyen Université McGill

Pierre Verge, doyen Université Laval

Jean Melanson, doyen Université de Sherbrooke

# les diplômés auteurs

## CRIMINOLOGIE

"La resocialisation du jeune délinquant"

par Maurice CUSSON

S'appuyant sur des recherches systématiques qu'il a lui-même dirigées à l'École Mont Saint-Antoine et à Boscoville, l'auteur a signé un ouvrage — le seul en français — où se trouvent intégrées des conceptions différentes de la ré-éducation, qu'elles soient criminologique, psycho-pédagogique, psychanalytique ou sociologique.

Publication des Presses de l'Université de Montréal.

## DÉMOGRAPHIE

"La fin de la revanche des berceaux: qu'en pensent les québécoises?"

par Evelynne LAPIERRE-ADAMCYK et Jacques HENRIPIN

Le déclin de la fécondité au Québec au cours de la dernière décennie a incité les auteurs à entreprendre une enquête d'envergure pour en rechercher les causes et essayer de déceler les moyens qui pourraient le ralentir sinon

l'arrêter. La présente étude est l'analyse qu'ils ont faite des réponses recueillies. Une somme d'informations et de réflexions à l'usage de tout lecteur qui s'intéresse à l'évolution de la famille au Québec.

Publication des Presses de l'Université de Montréal.

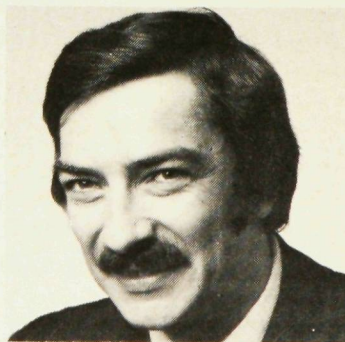
## HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

"Québec contre Montréal. La querelle universitaire 1876-1891"

par André Lavallée

L'auteur nous dévoile ici les péripéties de la querelle universitaire québécoise, querelle qui débuta dès la fondation de l'Université Laval en 1862. Les Montréalais et Mgr Bourget en particulier, n'ont jamais voulu ni accepté une succursale universitaire, ce que Québec préconisait. André Lavallée met à jour — ce qui n'a jamais été le cas — les fondements économiques de cette lutte.

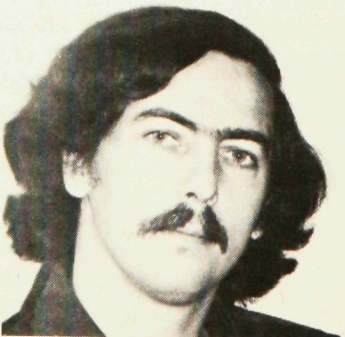
Publication des Presses de l'Université de Montréal.



M. Maurice Cusson



Mme Lapierre



M. Lavallée



M. Jacques Henripin

# le carnet

## BIBLIOTHÉCONOMIE

1949  
Monsieur Georges A. Chartrand a été récemment nommé au secrétaire-trésorier de l'Association pour l'avancement des Sciences et des Techniques de la Documentation pour l'année 1974-1975.

1964  
M. Jacques Panneton a été récemment nommé au poste de conservateur de la Bibliothèque municipale de Montréal. M. Panneton est également trésorier de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Il fut le président de la "Semaine des Bibliothèques du Canada français" en 1971.

## DROIT

1960  
Maître Louis Jasmin a été récemment nommé juge à la Cour Supérieure du Québec pour le district de Montréal.

1955  
M. Maurice Lagacé a été également nommé juge à la Cour Supérieure du Québec pour le district de Montréal.

1969  
Maître Yves Tardif, député du comté d'Anjou, a récemment représenté l'Assemblée Nationale du Québec à un congrès de droit contemporain qui a eu lieu à Moscou et à Leningrad et au congrès de l'Association des Parlementaires du Commonwealth à Ottawa.

1963  
Me. Jacques Girard a été récemment nommé au poste de sous-ministre adjoint à l'éducation à l'Université de Montréal.

## H.E.C.

1953  
Monsieur Claude Genest a été récemment nommé au poste de vice-président et directeur général de la société SOQUEM.



M. Jacques Girard

M. Genest assume la direction du bureau de Montréal. Il a été successivement secrétaire-trésorier et directeur de la gestion des intérêts et participations.

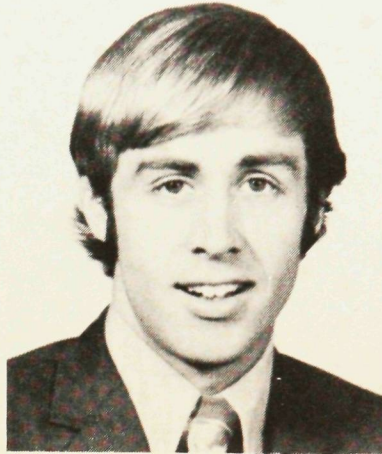
1958  
M. Bernard Bonin a été récemment nommé sous-ministre adjoint au Ministère de l'Immigration du Québec. Auparavant, il était directeur du service des sciences sociales à l'École des Hautes Etudes Commerciales.

## LETTRES

1965  
Mademoiselle Marielle Durand a été récemment élue présidente de l'Association pour l'Avancement des Sciences et des Techniques de la Documentation pour l'année 1974-1975.

## POLYTECHNIQUE

1964  
Monsieur Roger Boulerice a été



Me Yves Tardif

récemment nommé au poste de gérant de l'usine vinicole de la Maison «Les Vins Andrés». M. Boulerice sera responsable de la production des vins à la nouvelle usine Andrés au Québec.

1969  
M. Louis Morin, ingénieur, a été récemment nommé au poste d'administrateur de la compagnie «Hélicoptères Canadiens Limitée/ Lac St-Jean Aviation Limitée.» M. Morin est mem-

bre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec et président de «Les Installations Modulaires D.M. Inc.»

## SCIENCES

1959  
Monsieur Raymond Tessier a été récemment nommé directeur du personnel de la compagnie "Alliance Mutuelle-Vie" de Montréal.



Mlle Hélène Demers

## SCIENCES DE L'ÉDUCATION

1969  
Mademoiselle Hélène Demers, licenciée en pédagogie de la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Montréal a été récemment nommée directeur de la section perfectionnement du personnel enseignant et du personnel de soutien (Service du personnel) à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

# nouvelles des diplômés

Bon nombre de nouvelles des diplômés, nominations, promotions, etc., échappent au personnel administratif et rédactionnel de l'INTERDIT. Il s'en excuse tout en demandant à tous ceux qui sont au courant de ce genre de nouvelles de collaborer avec lui et de l'avertir de toutes nominations, promotions, et de tout événement de la vie des diplômés dont ils auraient connaissance en se servant du bulletin ci-contre.

LES DIPLÔMÉS DE L'U. DE M.  
CASE POSTALE 6128  
MONTREAL 101

Veuillez prendre note que M.

Nom .....

Faculté ..... Promotion .....

Emploi .....

a .....

.....

.....

Date: ..... Lieu: .....

\* Nomination, participation à une réunion, conférence, etc. - Photo

Vous trouverez ci-joint copie de .....

.....

Date: ..... Signature: .....

performance  
de placement

PLUS

économie  
d'impôt

NOUVEAU  
RÉGIME  
GARANTI

régime  
d'épargne-retraite du  
**TRUST GÉNÉRAL**

pour obtenir le maximum de  
votre régime d'épargne-  
retraite, veuillez remplir ce  
coupon et l'adresser  
à Service des fonds de placement

TRUST GÉNÉRAL  
909 ouest, boul. Dorchester  
10, rue Saint-Jacques  
MONTREAL 866-9641  
poste 2000

Nom \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_  
No \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_

291074